

## **Point 1**

### **L'Université franco-allemande honore l'engagement de ses étudiants pour l'intégration des migrants et des réfugiés**

#### **Création d'un certificat de l'UFA pour l'action en faveur de l'intégration**

L'intégration et le vivre-ensemble sont des enjeux majeurs auxquels nos sociétés européennes sont confrontées. La France et l'Allemagne ont des traditions et des pratiques que l'on a longtemps opposées, mais qui se sont progressivement rapprochées. Nous connaissons l'engagement des étudiants participant aux cursus intégrés de l'UFA. Habités à travailler dans un contexte international, ils vivent et pratiquent au quotidien l'interculturalité, ils sont donc parfaitement outillés pour promouvoir la connaissance du pays d'accueil, de sa société, de ses valeurs, de sa culture, de son mode de vie. Ils sont à même de contribuer à éduquer à la citoyenneté, de lutter contre les préjugés, les inégalités, les discriminations. L'UFA souhaite récompenser l'engagement social de ses étudiants en leur décernant un certificat qui atteste de leur engagement concret en faveur des migrants et des réfugiés. Ce certificat, décerné selon des modalités décrites ci-dessous, sera délivré par l'Université franco-allemande en accord avec l'Ambassade d'Allemagne en France et l'Ambassade de France en Allemagne.

Les étudiants candidats à ce certificat devront adresser un dossier de candidature à Mme la Présidente de l'UFA et l'envoyer par courriel à l'adresse suivante : [dinter@dfh-ufa.org](mailto:dinter@dfh-ufa.org).

Date de dépôt des candidatures : 31 mars 2017

## **Point 2**

### **Activités éligibles et critères d'éligibilité**

Toute activité doit être effectuée par un tandem d'étudiants dont l'un au moins est inscrit dans un cursus UFA. Les étudiants seront issus l'un d'un établissement français, l'autre d'un établissement allemand.

Est éligible toute activité ayant pour objet principal de concourir à l'insertion des migrants et réfugiés dans leur pays d'accueil, qu'il s'agisse de l'insertion professionnelle, de l'insertion dans le système scolaire, de la reprise d'études, de l'aide aux démarches

administratives, de l'ouverture aux activités culturelles, de parrainage de mineurs isolés. Cette liste n'est pas limitative.

Cette activité peut se faire soit uniquement en tandem franco-allemand, soit au sein d'un établissement d'enseignement supérieur, d'une association, d'une ONG, d'une structure administrative, d'une fondation, d'une association d' alumni de l'UFA.

Cette activité est fondée sur le volontariat. Elle ne peut en aucun cas faire l'objet d'une rémunération.

Aucun critère de durée n'est exigé. L'action peut s'inscrire dans la durée ou bien, par exemple, consister en l'organisation d'un événement unique.

Peuvent être candidats tous les étudiants inscrits à l'Université franco-allemande, que ce soit dans un programme intégré ou dans un programme de soutien à la recherche.

### **Point 3**

#### **Dossier de candidature**

Un formulaire de candidature devra être téléchargé à partir du site de l'UFA.

Le dossier comportera un compte rendu d'activité circonstancié (maximum 3 pages) et sera accompagné de tous documents pouvant éclairer le jury (photos, articles de presse, témoignages, attestations, etc.).

Le candidat attestera sur l'honneur que l'activité pour laquelle il demande un certificat n'a pas donné lieu à rétribution.